

REMARQUES SUR LE TRAVAIL DU JUGE ANGLIN
CONCERNANT LES DIVERS SYSTEMES D'ECOLES AU CANADA.

Lors de la réunion annuelle de juillet dernier, de l'*Association Catholique de l'Education* des Etats-Unis, à Détroit, Michigan, l'honorable Juge Anglin, d'Ottawa, a lu un travail très intéressant et très bien fait au point de vue historique et légal sur les systèmes scolaires des diverses provinces du Canada. Toutefois nous ne pouvons pas lui rendre le témoignage qu'il a traité son sujet d'une manière impartiale, au moins en ce qui concerne nos provinces de l'Ouest. Ainsi, en parlant du bill rémédiateur de 1896, proposé par le ministère McKenzie-Bowell et renvoyé aux calendes grecques par M. Laurier, alors chef de l'opposition, l'honorable juge exagère les difficultés que ce bill eut rencontrées dans la pratique, s'il eût été adopté; il insinue même qu'il n'était pas praticable. Ce n'était pas l'opinion de M. Clifford Sifton, qui déclarait dans le temps à un Catholique éminent de Saint-Boniface que le bill allait passer et être mis en pratique. *It will pass and work.*

Quant à l'arrangement Laurier-Greenway, appelé par eux: *Règlement final*, l'honorable juge Anglin, a oublié de dire que Léon XIII, dans l'encyclique *Affari nos*, l'a déclaré *défectueux, imparfait, insuffisant*.

Concernant les écoles de Saint-Boniface, dirigées par les mêmes communautés de Frères et de Sœurs que les écoles libres de Winnipeg, le conférencier ne dit rien de la capacité des maîtres et maîtresses, mais il ajoute: "*It is said that the pupils from those schools do not present themselves for the High School entrance examinations.*" Evidemment l'auteur ne réalise pas la situation et il la présente sous un jour faux. Les garçons vont ordinairement au Collège de Saint-Boniface, où les uns prennent leurs degrés universitaires et les autres obtiennent des diplômes de cours commercial, tandis que les jeunes filles subissent chaque année les examens du Gouvernement pour l'obtention des brevets d'enseignement. Ainsi cette année 46 élèves du couvent de Saint-Boniface ont passé avec succès ces divers examens. Ces résultats et ceux obtenus dans les autres couvents et écoles. où le système bilingue est en honneur, prouvent que l'honorable juge est encore mal informé lorsqu'il ajoute que l'anglais est enseigné d'une manière déplorable: "*I am told that in fact English is poorly taught.*"

Il est vrai qu'au Manitoba il n'y a pas d'autres écoles paroissiales véritables que les écoles libres de Winnipeg et de Brandon, bien que le conférencier oublie de mentionner celle de Brandon. Il dit aussi que les Catholiques de langue anglaise sont moins favorisés que ceux de langue française, mais il n'explique pas la différence de leur situation. Là où les Catholiques d'une nationalité, quelle qu'elle soit, sont groupés ensemble, à la campagne, de façon à former la majorité ou la